



Projet de Règlement Sportif Ligue Midi-Pyrénées

1. Commission de discipline

La commission de discipline est chargée de traiter les contestations et les cas particuliers.

Membre de droit :

- Représentants du bureau de la Ligue (président, trésorier, ...)
- Représentant de la commission sportive générale
- Représentant des juges arbitres
- Responsable du championnat concerné

Tous les membres de droit peuvent voter la ou les décisions prises sauf si cette personne est membre du club concerné par la sanction.

A défaut d'une commission de discipline, le bureau de la Ligue assurera l'intérim.

2. Niveau de jeu, classement d'une équipe ou d'un joueur

En complément du règlement de la FFPB, nous précisons qu'une équipe (ou un joueur) classée dans une série d'un championnat l'année précédente, ne pourra participer (ou remplacer) à cette même compétition à un niveau inférieur l'année suivante que sur avis du bureau et de la commission sportive ou du fait de sa relégation sportive.

3. Remplacement

Voir le règlement général de la FFPB.

4. Tenue d'une équipe ou d'un joueur

Tenue officielle obligatoire :

- pantalon blanc (ou jupe pour les féminines)
- polo à col du club, **identiques** pour les 2 joueurs d'une équipe
- lunettes de protection agréées par la FFPB pour les 4 joueurs

Le non-respect de la tenue par l'un des joueurs entraînera la disqualification immédiate de son équipe pour le reste du championnat en cours.

5. Report d'une partie

Les parties ne pouvant être jouées à la date initialement prévue dans le calendrier, peuvent être avancées **mais en aucun cas jouées après la date initiale**.

Tout report ou modification d'horaire de partie, en accord avec l'équipe adverse, doit être signalé à l'organisateur, au plus tard 72h avant la date prévue par le calendrier.

L'organisation d'une partie avancée (choix de la nouvelle date, réservation et paiement de la cancha) sera à la charge de l'équipe demandant son report.

L'équipe sollicitant le report d'une partie doit accepter l'éventualité de jouer chez l'adversaire.

**Le non-respect de ces règles entraînera la considération d'une partie perdue sur le score de X à 0 (X étant le score maximal de la discipline) et 0 point pour l'équipe fautive.
Au 2^{ème} cas relevé pour une même équipe, celle-ci sera exclue définitivement de la compétition.**

6. Report exceptionnel d'une partie

Si une compétition Internationale ou Nationale se déroule en même temps qu'un championnat de Ligue, une équipe peut demander à remettre une partie.
Cette demande devra être justifiée par le calendrier ou la convocation de la compétition supérieure.

Ordre de priorité :

- Compétition ou Sélection Internationale ou Européenne
- Compétition ou Sélection Nationale
- Compétition Régionale

Rappel : Le règlement de la FFPB interdit à un joueur de participer à plus de 2 spécialités en même temps. Ce règlement s'applique à la Ligue Midi-Pyrénées.

7. Déroulement d'une partie

Une partie (échauffement compris) doit **obligatoirement** se dérouler dans le créneau horaire imparti.

Si à la fin de celui-ci la partie n'est pas terminée, en dehors d'un cas de force majeure (voir règlement FFPB), la partie devra s'arrêter et le score sera celui enregistré au moment de l'arrêt. Celui-ci sera ramené ultérieurement par l'organisateur du championnat à un score dont le nombre de points le plus grand sera celui de la discipline se rapportant au championnat.

Exemple : *Championnat Trinquet gomme pleine*

<i>Score enregistré au moment de l'arrêt</i>	<i>30 à 20</i>
<i>Score final</i>	<i>40 à 27</i>

8. Forfait et sanctions

Tout forfait doit être notifié à l'organisateur du championnat et à ses adversaires trois jours au moins avant la date fixée pour la rencontre (sauf cas de force majeure ou raisons exceptionnelles).

Forfait notifié :

Dans le cas d'un forfait notifié dans les délais, le joueur, l'équipe et l'association feront l'objet des sanctions suivantes :

- L'équipe (ou le joueur) sera exclue de la compétition en cours.
- Si le forfait survient lors des parties de poule, le classement des équipes se fera sans tenir compte des résultats de l'équipe forfait.
- Pas de pénalité financière pour le club.

Forfait non notifié (ou hors délai) :

Dans le cas d'un forfait non notifié ou notifié hors du délai prescrit, le joueur, l'équipe et l'association feront l'objet des sanctions suivantes :

- L'équipe (ou le joueur) sera exclue de la compétition en cours.
- Si le forfait survient lors des parties de poule, le classement des équipes se fera sans tenir compte des résultats de l'équipe forfait.
- Pénalité financière pour le club selon le tarif en vigueur de la Ligue.
- Remboursement des frais de déplacements de l'équipe adverse (si celle-ci en fait la demande)

Forfait pour cas de force majeure ou raisons exceptionnelles :

Dans le cas d'un forfait non notifié, mais résultant d'un cas de force majeure (article 224.6 du règlement FFPB) ou de raisons très exceptionnelles (deuil familial, accident sur le trajet ou phénomènes atmosphériques empêchant les déplacements) et uniquement pour ces raisons là, la partie pourra être rejouée.

La date sera déterminée ultérieurement en accord avec les 2 équipes et l'organisateur en fonction du calendrier de la compétition.

Aucune sanction ne sera appliquée.

En cas de désaccord sur la notion de force majeure ou de raisons exceptionnelles, la commission de discipline (ou à défaut le bureau de la Ligue) sera seule juge.

Tous les cas de forfaits seront remontés à la commission de discipline (ou à défaut au bureau de la Ligue) en fin de chaque championnat par les organisateurs, afin de statuer sur les sanctions financières à appliquer.

9. Discipline

Voir règlement FFPB.

10. Matériel

Chaque équipe présentera 1 pelote en bon état.

Le non-respect de cette règle entraînera la considération d'une partie perdue sur le score de X à 0 (X étant le score maximal de la discipline) et 0 point pour l'équipe fautive.

11. Modalités de remontée des résultats

Le résultat des parties est à communiquer par email ou contact téléphonique au responsable du calendrier sous 24h.

Les résultats non-communicés dans les temps entraîneront zéro point pour les deux équipes.

12. Organisation des poules et Classement

L'organisation des poules s'effectue en fonction du classement de l'année précédente tenant compte des montées et des descentes des équipes dans les séries.

La répartition des équipes dans les poules se fera comme indiqué dans le règlement de FFPB.

Pour les parties de poule ainsi que les barrages, le classement des équipes se fera en fonction de leur nombre de points moyens, puis en cas d'égalité de leur goal-average moyen.

Victoire	3 points	
Défaite	1 point	
NRdR	0 point	<i>(Non-Respect des Règles)</i>

13. Frais d'engagement

Toute équipe engagée dans une compétition doit payer des frais d'engagement à la Ligue au tarif fixé par l'assemblée générale.

Aucune inscription d'équipe ne sera acceptée si le club n'a pas payé ses frais d'affiliation ni ses dettes.

14. Juges Arbitres

Tout club voulant inscrire une équipe en championnat de 1^{ère} série, et ce quel que soit la discipline, doit obligatoirement avoir un arbitre licencié dans son club, sans quoi aucune équipe de ce club ne pourra être engagée dans ce championnat.